

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 08/12/2025

Nombre de membres
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 01/12/2025

Présents : Mmes Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Brigitte BOUCHE, Géraldine ROCHETTE et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Rémy BARRY, S. ACHARD, René BLANC, Corentin CHAMBREY

Procurator(s) : Isabelle HOSTIN a donné procuration à Corentin CHAMBREY

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU et Thierry ARENDS

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet	ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX AUX AGENTS POUR NOEL 2025
-------	--

Nomenclature : 8-2 aide sociale Rapporteur : Christophe PAL

Considérant que l'inflation et la hausse des prix continuent d'amputer le pouvoir d'achat, M. le Maire propose au Conseil Municipal, à l'approche des fêtes de Noël, de donner un coup de pouce aux agents employés par la Commune (70 €/agent présents), au travers de chèques cadeau, qui pourraient être octroyés occasionnellement en cette fin d'année 2025.

Après délibération, le conseil municipal :

- Considère qu'après une crise sanitaire et une crise économique impactant fortement le pouvoir d'achat, la Commune peut accorder en 2025 une gratification aux agents qu'elle emploie.
- Autorise M. le Maire à commander des cartes Cadeau individuelles (Happy Kdo ou autre)
- Décide que les agents en bénéficieront de façon équivalente, à savoir :
 - Valentin MASSON 70 €
 - Catherine BARBUT 70 €
 - Hajiba BOUISSANE 70 €
 - Josiane VIALLE 70 €
 - Isabelle CHOUVIER 70 €
 - Isabelle PRADIER 70 €
- Rappelle qu'il ne s'agit pas d'un complément de rémunération mais d'un octroi occasionnel lié à un contexte social difficile.

Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers représentés	01
Nombre de suffrages exprimés	12
ABSTENTIONS	00
CONTRE	00
POUR	12

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
René BLANC

Le Maire
Christophe PAL

B. Blanc

